



### BARÈME D'HONORAIRES AU 01 JANVIER 2023

#### VENTE D'IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION OU MURS COMMERCIAUX :

DE 0 A 150 000 €	8,5% AVEC MINIMUM DE 5 000€ TTC
DE 150 001 € À 250 000 €	8% TTC
DE 250 001 € À 350 000€	7% TTC
DE 350 001 € À 450 000€	6% TTC
DE 450 001 € À 600 000 €	5% TTC
PLUS DE 600 000€	4% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.